

Séance du Grand Conseil

Mardi 25 mars 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Gruppe de liaison GC/Eglises de 12h15 à 13h45

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts Interpellations: Christian Kunze; Cédric Pillonel. Postulat: Jean-Michel Favez. Motion: Guy-Philippe Bolay et consorts.			
RENV-COM	3.	(14_MOT_042) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts concernant le délai de traitement des initiatives (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
OA+M	4.	(64) Exposé des motifs et projet de décret pour la troisième adaptation du Plan directeur cantonal(3ème débat) (3ème débat): mesure B31: la version du premier débat (non) est opposée à celle acceptée en deuxième débat (oui): par 72 non, 68 oui et aucune abstention, la version du premier débat est préférée. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 73 non, 66 oui et aucune abstention. Mesure D13, 2ème paragraphe: la version du premier débat (non) est opposée à celle acceptée en deuxième débat (oui): par 71 non, 67 oui et aucune abstention, la version du premier débat est préférée. Mesure D13, 3ème paragraphe: la version du premier débat (non) est opposée à celle acceptée en deuxième débat (oui): par 123 oui, aucun non et 14 abstentions, la version du deuxième débat est préférée. Projet de décret: art. 1, 1b et 2 acceptés. Fin du 3ème débat. En votation finale, le projet de décret pour la troisième adaptation du Plan directeur cantonal est adopté par 73 oui, 44 non et 21 abstentions.	DIS, DTE	Nicolet J. (Majorité), Venizelos V. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 25 mars 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	5.	<p>(128) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 3'890'000.- au crédit de CHF 44'200'000.- destiné à l'acquisition de trois bâtiments, et la réhabilitation de deux d'entre eux, pour la localisation d'activités pérennes de l'Etat, sur les sites de Lausanne, Morges et Payerne, à titre d'alternative à la location de surfaces auprès de tiers octroyé par décret du 14 décembre 2010(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 95 oui, 1 non et 3 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les articles 1 et 2 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 96 oui, soit à l'unanimité.</p>	DFIRE.	Bolay G.P.	
OA	6.	<p>(112) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1,5 million destiné à financer une aide financière exceptionnelle et unique en faveur de la commune de Payerne en vue de financer les travaux de restauration de son abbatale (1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 5 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est refusée par 80 oui, 35 non et 8 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p>	DFIRE.	Bonny D.R.	
RENV-T	7.	(13_PET_020) Pétition pour Le Vivarium doit vivre! (Suite des débats)	DFJC	Ruch D.	01/04/2014

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	8.	(118) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à garantir l'emprunt de 5'380'000 CHF nécessaire à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP – Haute école de travail social et de la santé – Lausanne) pour créer un nouvel auditoire modulable et assainir énergétiquement l'un de ses bâtiments(1er débat)	DFJC.	Kunze C.	01/04/2014
OA	9.	(137) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 2'375'000.- destiné à l'aménagement de nouveaux locaux d'enseignement pour l'OPTI (Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle) sur le site de Bussigny(1er débat) Une motion d'ordre est déposée par M. Vuillemin et soutenue par 20 députés au moins; mise au vote, elle est acceptée à l'unanimité, moins une abstention, si bien qu'il est procédé à l'examen du point 9 de l'ordre du jour avant les points 7 et 8. (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 106 oui, 1 non et 11 abstentions (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): les articles 1 à 3 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 120 oui, soit à l'unanimité.	DFJC.	Vuillemin P.	
RENV-SD	10.	(138) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 7'000'000.-- destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd (4ème période) 2014 – 2016 des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny (1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Le débat sera repris le 1er avril.	DFJC.	Vuillemin P.	01/04/2014
RENV-T	11.	(13_MOT_027) Motion Véronique Hurni et consorts - Soins de logopédie - pas d'attente pour nos enfants	DFJC	Rezso S.	01/04/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 25 mars 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	12.	(13_INT_177) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo - Université de Lausanne (UNIL) : la communauté universitaire toujours plus surveillée et contrôlée ?	DFJC.		01/04/2014
RENV-T	13.	(58) Exposé des motifs et projet de loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil - sur le postulat Philippe Ducommun et consorts "Mise en oeuvre d'une loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, - sur le postulat Olivier Forel et consorts demandant un rapport sur la politique culturelle alternative et non subventionnée dans le canton, et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Papilloud "Les gens l'appellent l'idole des jeunes (il en est même qui l'envient)"(1er débat)	DFJC.	Chevalley C.	01/04/2014
RENV-T	14.	(59) Exposé des motifs et projets de lois sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) et modifiant la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), la loi sur la presse (LPresse) et Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat du Groupe radical et consorts "Pour un plan directeur de la muséographie dans le Canton de Vaud (08_POS_044)(1er débat)	DFJC.	Chevalley C.	01/04/2014
RENV-T	15.	(117) Exposé des motifs et projet de décret accordant une aide à fonds perdu unique et non renouvelable de CHF 2,5 millions en faveur d'un concept de promotion oenotouristique sur 5 ans et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Pierre-Yves Rapaz et consorts - "Le canton solidaire des viticulteurs" (11_POS_244)(1er débat)	DECS.	Maillefer D.O.	01/04/2014
RENV-T	16.	(13_PET_022) Pétition pour le maintien de la Poste de Paudex	DECS	Christen J.	01/04/2014
RENV-T	17.	(13_INT_155) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc Oran et consorts - La poste ferme des bureaux : jusqu'à quand ?	DECS.		01/04/2014
RENV-T	18.	(13_INT_160) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury - L'autorisation de séjour (Livret B pour étrangers) est-elle accordée avec toute la rigueur nécessaire ?	DECS.		01/04/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 25 mars 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(13_INT_130) Réponse du Conseil d'Etat à Interpellation Jean-Michel Favez relative aux trop nombreuses infractions dénoncées dans le secteur des métiers de bouche et des activités analogues	DECS.		01/04/2014

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :